

**7ÈME ÉDITION DU  
SALON « LES FEMMES D'ABORD »**

**21 ET 22 NOVEMBRE 2020  
TALLARD**

Madame, Monsieur,

Les dossiers de candidature pour la 7ème édition du salon « Les Femmes d'Abord » sont disponibles :

- soit par demande par mail à [ab-events@hotmail.fr](mailto:ab-events@hotmail.fr)
- soit par Internet sur notre site : [www.salonlesfemmesdabord.com](http://www.salonlesfemmesdabord.com)

Pour **valider** votre candidature, merci de nous renvoyer votre dossier comprenant :

- la fiche d'inscription complétée, datée et signée,
- votre règlement (règlement possible en 3 fois),
- la copie de votre attestation d'assurance.

Les dossiers seront examinés dans l'ordre d'arrivée et votre demande doit être remplie de la façon la plus complète possible.

Votre dossier est à nous retourner **OBLIGATOIREMENT** avec votre règlement, à l'adresse suivante :

**AB-EVENTS – Micropolis – Bâtiment Isatis – 05000 GAP**

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

**Anne Baudry**

*Organisatrice du salon « Les Femmes d'Abord »*



# DEMANDE D'INSCRIPTION

**SALON « LES FEMMES D'ABORD » - 7EME EDITION**  
**21 et 22 novembre 2020 – Salle polyvalente de Tallard**

## Identification de l'entreprise

<b>Raison sociale :</b>	N° Siren/Siret :
Nom du responsable :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Mobile :
E-mail :	Site internet :

## Marques – Matériels exposés

	Tarif HT	Nbre	Total HT
Emplacement de 6M <sup>2</sup> (soit 3X2m - constitué de 2 tables + 2 chaises + 1 badge exposant) - Pas de cloison séparatrice	180,00 €		
Electricité sur stand	40,00 €		
Badge supplémentaire (obligatoire pour toute personne supplémentaire présente sur le stand)	10,00 €		
	<b>TOTAL GLOBAL HT</b>		
	<b>TVA 20%</b>		
	<b>TOTAL GLOBAL TTC</b>		

## Mode de règlement : chèque ou espèces

Attention ! Un dossier sans règlement ne pourra être enregistré. Possibilité d'étaler les paiements sur 3 chèques  
 EN CAS DE DESISTEMENT, vous ne serez remboursés que si vous prévenez l'organisateur au moins 3 semaines avant l'événement, soit le 1er novembre 2020 au plus tard. Au delà, l'organisateur se réserve le droit de ne pas rembourser l'exposant.

NOM : \_\_\_\_\_ DATE : \_\_\_\_\_  
 SIGNATURE : \_\_\_\_\_

# SALON « LES FEMMES D'ABORD » 2020

## REGLEMENT

### 1- DATES – LIEU

Le Salon « Les Femmes d'Abord » a lieu du samedi 21 novembre 2020 au dimanche 22 novembre 2020, à la salle polyvalente de la ville de Tallard.

### 2- HEURES D'OUVERTURE/FERMETURE – ENTREES

Pour les visiteurs, le Salon « Les Femmes d'Abord » sera ouvert du samedi 21 novembre 2020 et le dimanche 22 novembre 2020 **de 10h00 à 18h00.**

Pour les exposants,

- montage obligatoire avant le salon : le samedi 21 novembre 2020, à partir de 6h00
- démontage obligatoire après le salon : le dimanche 22 novembre 2020, à partir de 18h00

### 3- ASSURANCE

**Chaque exposant doit être obligatoirement assuré pour pouvoir participer à la 7ème édition du Salon « Les Femmes d'Abord » 2020.**

Les exposants étant normalement tous couverts par leur assurance professionnelle, AB Events ne garantie pas leur R.C. Les exposants s'engagent donc à fournir une attestation de leur compagnie.

### 4- AMENAGEMENT DES STANDS

En cas de détérioration ou dégradation du matériel fourni, l'exposant sera facturé du montant du dégât. Le montant du dégât correspondra au coût du remplacement du matériel dégradé ou détérioré.

### 5- BADGES

L'exposant doit acquérir auprès d'AB Events, moyennant une participation financière de 10€ HT par badge pour toute personne supplémentaire présente sur le stand.

Gap, 20 avril 2020

# SALON « LES FEMMES D'ABORD » 2020

## LETTRE D'ENGAGEMENT

Je, soussigné : .....

Représentant la société : .....

Reconnait **AVOIR PRIS CONNAISSANCE** du **Règlement** du SALON « LES FEMMES D'ABORD » 2020.

### Je m'engage à respecter ce règlement et plus particulièrement :

- A fournir les différentes attestations non feu (M1, M2, M3) du matériel d'habillage du stand,
- A respecter toute demande de modification souhaité par le chargé de sécurité,
- A être présent lors du passage éventuel de la Commission de Sécurité,
- A ce que mon stand soit terminé, le samedi 21 novembre 2020 à 9h00,
- A respecter la législation en vigueur relative à un lieu public (interdiction de fumer, animaux, boissons...)

### Je dégage de toutes responsabilités, AB-Events, quant à ces cinq points et aux conséquences qui peuvent en découler, notamment :

- Fermeture de mon stand non conforme par ordre du chargé de sécurité ou de la Commission de Sécurité,
- Fermeture de la salle par une autorité responsable du à une raison indépendante de l'organisation,
- Reprise du stand par AB-Events sans possibilité de remboursement.

**PS1** : Il est rappelé aux exposants que leur offre doit être en adéquation avec l'ordre public et les lois en vigueur. A ce titre, il est formellement interdit d'exposer des produits illicites ou provenant d'activités illicites. Il est également interdit à toutes personnes non autorisées par la loi de proposer des prestations ou produits relevant d'activités réglementées au sens de la loi. Les exposants qui enfreindraient ces dispositions pourront faire l'objet de poursuites judiciaires sans préjudice des mesures que pourraient prendre l'organisateur pour faire cesser le trouble.

**PS2** : L'attention des exposants de l'alimentaire est également attirée sur le strict respect de la réglementation applicable par les services vétérinaires, AB-Events dégageant entièrement sa responsabilité en cas d'infractions et de sanctions.

Fait à ....., le .....

SIGNATURE et TAMPON DE LA SOCIETE